

VILLE DE
RIORGES

N° 1_2

OBJET :

ADMINISTRATION GENERALE

**RECENSEMENT RENOVE DE
LA POPULATION –
REMUNERATION DES AGENTS
RECENSEURS – ANNEE 2020**

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 12 DECEMBRE 2019 - 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 4 décembre 2019 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 13 décembre 2019.

2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 25 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Jacky BARRAUD, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Nabih NEJJAR, Pascale THORAL, Alain CHAUDAGNE, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Alain ASTIER, Gilles CONVERT, Roland DEVIS, Christian SEON, Nicole AZY, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Isabelle BERTHELOT, Valérie MACHON, André CHAUVET, Chantal LACOUR, Andrée RICCETTI, Martine LAROCHE-SZYMCZAK, Jacqueline RUBLON, Monique VIAL, *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :

Stéphane JEVAUDAN, *adjoint* ; Brigitte MACAUDIERE, Thierry ROLLET, Blandine LATHUILIERE, Elodie PINSARD-BARROCAL, Suzanne LACOTE, Florence COLOMB, *conseillers municipaux*.

Absent sans excuses : Guy CONSTANT.

Secrétaire élue pour la durée de la session : Roland DEVIS.

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Stéphane JEVAUDAN Brigitte MACAUDIERE Thierry ROLLET Blandine LATHUILIERE Elodie PINSARD-BARROCAL Suzanne LACOTE Florence COLOMB	Pierre BARNET Alain ASTIER Eric MICHAUD Martine SCHMÜCK Véronique MOUILLER Monique VIAL Jacqueline RUBLON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20191212-1_2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2019

Affichage : 13/12/2019

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

1 élu absent sans pouvoir (Guy CONSTANT)

ADMINISTRATION GENERALE

**RECENSEMENT RENOVE DE LA POPULATION
REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS
ANNEE 2020**

Nathalie TISSIER-MICHAUD, adjointe déléguée à la vie scolaire et à la citoyenneté expose à l'assemblée :

« Depuis 2004, le comptage traditionnel organisé tous les sept à neuf ans est remplacé par des enquêtes de recensement annuelles.

Pour 2020, ce sera du 16 janvier au 22 février, par sondage auprès d'un échantillon d'adresses représentant 8 % des logements de la commune.

Pour 2020, 274 adresses ont été tirées, ce qui représente 481 logements.

Pour assurer la collecte des informations, il est nécessaire de recruter trois agents recenseurs.

Conformément à l'article 156 § III de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, l'Etat versera à la commune une dotation forfaitaire qui prend en compte les charges exceptionnelles liées au recours à du personnel pour réaliser les enquêtes et aux actions d'accompagnement de l'opération (volume de collecte dans chaque commune, volume qui dépend lui-même de la population, du nombre de logements et du mode de collecte). Cette dotation s'élève pour 2020 à 2 039 €. »

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité :

1. le recrutement de trois agents recenseurs pour la période du 16 janvier au 22 février 2020 ;
2. opte pour un tarif forfaitaire de 4,80 € net par logement (comprenant la fiche de logement et les fiches individuelles) ;
3. approuve le versement d'une prime de déplacement de 210 € net à répartir entre agents recenseurs au prorata du nombre de logements enquêtés.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,
Riorges, le 17 décembre 2019
Le Maire
Jean-Luc CHERVIN